

Monsieur le Conseiller fédéral A. Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
CH-3003 Bern

Par courriel à
sekretariat.abel@bsv.admin.ch

Paudex, le 08.02.2023
TRE

Concerne : numérisation dans le régime des allocations pour perte de gain (APG)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance de la consultation, mentionnée en titre, qui retenu notre meilleure attention et au sujet de laquelle nous prenons position comme suit.

Nous sommes favorables au principe de numérisation de la procédure des APG, qui facilitera l'ensemble du traitement des données, tout en réduisant les délais de paiement des prestations.

Au sein de notre institution, nous pouvons compter sur les connaissances pratiques de nos collaborateurs car nous gérons plusieurs caisses d'allocation familiales. Nous avons ainsi pu bénéficier de ces compétences techniques précieuses pour appréhender quelques points :

- Nous nous inquiétons de savoir quelle personne donnera le numéro d'identification des entreprises (IDE). L'assuré ne connaîtra sans doute pas cet élément. Nous souhaitons une solution pratique qui permette d'identifier rapidement la caisse compétente pour le versement.
- Des précisions sont attendues pour la procédure à suivre lorsque le collaborateur a plusieurs employeurs, et donc que plusieurs caisses peuvent être compétentes.
- Aujourd'hui, les employeurs peuvent indiquer une exception au bénéficiaire de paiement, afin que la prestation soit versée au collaborateur directement. Nous nous demandons si cette exception sera maintenue.
- Les données salariales fournies par les employeurs dans un format structuré devraient permettre de calculer le revenu acquis avant l'entrée en service, et non seulement le revenu gagné durant l'année civile, afin de permettre un calcul efficace des montants APG.

En conclusion, nous réitérons notre soutien de principe à la numérisation de la procédure des APG, tout en espérant que ces quelques points techniques puissent être éclaircis à la suite de la procédure de consultation.

En vous remerciant pour l'attention accordée à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.